



# Assemblée générale

Distr. générale  
5 avril 2013  
Français  
Original : anglais

## Soixante-septième session

Points 146 et 150 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

## Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2011/12	56 512 000 dollars
Dépenses de 2011/12	56 323 000 dollars
Solde inutilisé de 2011/12	189 000 dollars
Crédit ouvert pour 2012/13	54 576 000 dollars
Projection des dépenses de 2012/13 <sup>a</sup>	54 455 600 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2012/13 <sup>a</sup>	120 400 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2013/14	54 706 500 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2013/14	54 706 500 dollars

<sup>a</sup> Montant estimatif au 31 janvier 2013.



## I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires recommande l'approbation du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP) proposé par le Secrétaire général pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 et formule des observations à cet égard, lorsqu'il y a lieu, dans les paragraphes ci-dessous.

2. Lors de son examen du financement de l'UNFICYP, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Secrétaire général, qui lui ont communiqué des renseignements complémentaires et des précisions, concluant par des réponses écrites reçues le 20 mars 2013. On trouvera à la fin du présent rapport la liste des documents que le Comité a examinés ou consultés à titre de référence. On trouvera dans les rapports connexes du Comité, à paraître, ses observations détaillées et recommandations concernant les conclusions du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 et sur des questions concernant l'ensemble des opérations de maintien de la paix (voir respectivement les documents A/67/782 et A/67/780).

## II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012

3. Dans sa résolution 65/295, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir, au titre de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012, un crédit de 56 512 000 dollars en valeur brute (54 107 800 dollars en valeur nette) aux fins du fonctionnement de la Force. Un tiers de ce montant, soit 19 114 267 dollars, a été financé au moyen de contributions volontaires versées par le Gouvernement chypriote et 6,5 millions de dollars ont été versés par le Gouvernement grec. Un montant brut de 34 506 933 dollars (31 785 933 dollars en valeur nette) a été réparti entre les États Membres. Les dépenses engagées au cours de l'exercice ont atteint au total 56 320 000 dollars en valeur brute (53 857 700 dollars en valeur nette), le montant brut du solde inutilisé s'élevant à 189 000 dollars (250 100 dollars en valeur nette), soit 0,3 % du crédit ouvert en valeur brute. La sous-utilisation des crédits aux rubriques Personnel militaire et de police et Dépenses opérationnelles a été en partie contrebalancée par des dépenses additionnelles au titre du personnel civil. On trouvera à la section IV du rapport sur l'exécution du budget (A/67/590) une analyse détaillée des écarts.

4. Au paragraphe 10 du rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général indique que, pendant l'exercice considéré, une explosion qui s'est produite à la base navale de Mari a gravement endommagé la centrale électrique de Vasiliko, principale source d'alimentation en électricité de Chypre. La capacité de production de l'Office chypriote de l'électricité s'en est trouvée réduite de moitié. Le Comité consultatif note, à la lecture du rapport, que la Force a davantage eu recours aux groupes électrogènes par suite de la pénurie d'électricité. Comme l'indiquent les renseignements supplémentaires communiqués au Comité, la consommation effective de carburant pour groupe électrogène s'est élevée à 295 144 litres, alors que 157 200 litres avaient été prévus au budget. Le Comité relève en outre que, pour faire face aux dépenses imprévues que cela a occasionnées, la Force a redéfini les

priorités et utilisé des ressources précédemment affectées à d'autres rubriques budgétaires, notamment celles des voyages officiels et du matériel spécial.

5. À cet égard, le Comité consultatif rappelle que le budget de la Force pour l'exercice 2012/13 prévoyait une augmentation de 11,4 % au titre des services collectifs de distribution (sous la rubrique Installations et infrastructure) pour faire face à l'accroissement des dépenses de production d'électricité par suite de l'explosion (voir A/66/718/Add.9, par. 32). Au paragraphe 10 du rapport sur l'exécution du budget, le Secrétaire général indiquait que la centrale électrique de Vasiliko ne devait pas, selon les prévisions, retrouver sa pleine capacité avant mars 2013. **Le Comité compte que des renseignements détaillés sur l'état de la production d'électricité dans l'île au cours de l'exercice 2012/13 et ses conséquences pour la Force seront présentés dans le rapport sur l'exécution du budget de ce même exercice.**

6. Le Secrétaire général indique que seulement 1 037 heures de patrouille et de soutien aérien ont été effectuées sur les 1 320 qui étaient prévues, en raison de l'immobilisation du 1<sup>er</sup> juillet au 30 novembre 2011 de l'hélicoptère Bell-212 (voir la réalisation escomptée 2.1 : Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon). Cette réduction du nombre d'heures de vol s'est aussi traduite par une moindre consommation de carburant d'aviation; 166 181 litres seulement sur les 257 534 litres qui étaient prévus au budget ont été consommés (voir les produits prévus au titre de la réalisation escomptée 4.1 : Soutien logistique et administratif efficaces et appui effectif en matière de sécurité).

7. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'hélicoptère Bell-212 avait été immobilisé de juillet à novembre 2011, dans l'attente d'être réparé et remplacé. Le remplacement n'a pas eu lieu avant novembre parce que les dispositions de l'accord conclu dans la lettre d'attribution entre le gouvernement donateur, le Siège de l'Organisation et l'UNFICYP appelaient des éclaircissements. **Le Comité consultatif regrette le retard pris par le remplacement de l'hélicoptère Bell-212 et compte qu'à l'avenir, tout sera mis en œuvre pour que les dispositions de la lettre d'attribution soient claires pour toutes les parties au moment de la signature.**

8. On trouvera dans l'examen du projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 les éventuelles observations du Comité consultatif sur les informations concernant les différents objets de dépense présentées dans le rapport sur l'exécution du budget.

### **III. Situation financière et informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 13 février 2013, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer l'UNFICYP depuis sa création se chiffrait à 473 814 000 dollars. Le total des contributions reçues à cette date s'élevait à 444 681 000 dollars, le montant restant dû étant donc de 29 133 000 dollars. Le Comité a également été informé qu'au 31 décembre 2012, 9 612 000 dollars étaient dus au titre des contingents et 3 412 000 dollars, au titre du matériel appartenant aux contingents. Au 11 février 2013, compte tenu d'une réserve opérationnelle de trois mois d'un montant de 10 385 000 dollars (ne couvrant pas les

remboursements aux pays qui fournissent des contingents), l'UNFICYP accusait un déficit de trésorerie de 6 285 000 dollars. Le Comité note que cette situation de trésorerie risque de ne pas permettre le remboursement des pays fournisseurs de contingents à la prochaine échéance. **Le Comité constate avec préoccupation que, comme c'était le cas lors des exercices précédents, la situation de trésorerie de l'UNFICYP au 11 février 2013 ne couvre pas la réserve opérationnelle de trois mois. Le Comité exprime à nouveau sa préoccupation devant la précarité persistante de la situation de trésorerie de la Force et les retards qui risquent d'en résulter dans le paiement des sommes à rembourser aux pays qui fournissent des contingents (voir également A/66/718/Add.9, par. 11). Il rappelle que l'Assemblée générale a souligné maintes fois que tous les États Membres doivent s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur impose la Charte des Nations Unies<sup>1</sup>.**

10. En ce qui concerne le régime d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité, un total de 1 645 000 dollars avait été versé depuis la création de la Force, au 31 décembre 2012, en réponse à 286 demandes. Une demande restait en souffrance. **Le Comité consultatif compte qu'elle sera traitée rapidement.**

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 31 janvier 2013, l'état de l'occupation des postes de l'UNFICYP pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 était le suivant :

<i>Catégorie de personnel</i>	<i>Effectif autorisé<sup>a</sup></i>	<i>Effectif réel</i>	<i>Taux de vacance (pourcentage)</i>
Contingents	860	860	–
Police des Nations Unies	69	66	4,3
Personnel recruté sur le plan international	38	38	–
Personnel recruté sur le plan national	112	107	4,5

<sup>a</sup> Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

12. Le Comité consultatif a reçu communication d'un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013. Au 31 janvier 2013, les dépenses de l'exercice en cours s'élevaient à 36 908 600 dollars en valeur brute. On estime qu'à la fin de l'exercice, le total des dépenses atteindrait 54 455 600 dollars, ce qui laisserait, en regard d'un crédit de 54 576 000 dollars, un solde inutilisé de 120 400 dollars.

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014**

### **A. Mandat et résultats prévus**

13. Le mandat de l'UNFICYP a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 186 (1964). La dernière prorogation en date de ce mandat, jusqu'au 31 juillet 2013, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2089 (2013).

<sup>1</sup> Voir les résolutions 66/246, 65/293, 64/243, 62/236, 56/253 et 54/249 de l'Assemblée générale.

14. Les hypothèses budgétaires et les activités d'appui de la mission pour l'exercice 2013/14 sont exposées aux paragraphes 6 à 11 du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget (A/67/706). Comme indiqué aux paragraphes 6 et 7 de ce rapport, l'UNFICYP continuera pendant l'exercice de s'employer à créer les conditions qui permettront de parvenir à un règlement global du problème de Chypre et aidera la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de mission, qui est la principale conseillère et l'adjointe du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, dans l'action qu'elle mène pour favoriser un véritable processus de négociation entre les dirigeants chypriotes grecs et chypriotes turcs. La Force continuera par ailleurs de désigner des spécialistes ainsi que du personnel militaire et de police pour faciliter et appuyer les bons offices de la Conseillère spéciale, selon les besoins.

15. Au cours de son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que grâce à l'action de l'UNFICYP et à la coopération des forces en présence, la situation militaire dans la zone tampon était généralement restée calme, une seule violation grave de l'accord de cessez-le-feu ayant eu lieu pendant la période considérée. Cependant, si l'augmentation du nombre des demandes d'utilisation de la zone tampon pour l'exercice d'activités civiles était une conséquence bienvenue de la contribution de la Force à une plus grande sécurité, on constatait un fort accroissement, en nombre et en intensité, des activités civiles non autorisées dans la zone, ce qui risquait de compromettre la stabilité. Le Comité croit comprendre que c'est dans ce contexte qu'est proposée la création de deux postes supplémentaires d'administrateur recruté sur le plan national exerçant les fonctions de spécialiste des affaires civiles (voir par. 23 à 26 ci-dessous).

16. Le Comité consultatif a en outre été informé que le climat tendu sur l'île et dans la région, surtout à cause de l'exploration de ressources naturelles au large des côtes de Chypre, risquait également de modifier le statu quo dans la zone tampon et alentour. En conséquence, l'UNFICYP, qui est le principal moyen mis en œuvre pour assurer la sécurité sur l'île, devrait rester vigilante et s'attacher à prévenir toute aggravation des tensions. À cet égard, et comme l'indique le Secrétaire général au paragraphe 12 du rapport de présentation du budget, une plus grande coopération entre les missions présentes dans la région sera nécessaire dans l'éventualité d'un regain d'instabilité sur l'île et dans la région.

17. En ce qui concerne les activités d'appui de la mission, le Secrétaire général indique au paragraphe 8 du rapport de présentation du budget que, en vue de rationaliser et d'utiliser au mieux l'appui aux contingents militaires, aux forces de la Police des Nations Unies et aux composantes organiques de la Force, la Division de l'appui à la mission a poursuivi l'examen de la structure de ses effectifs et a estimé que deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national ne seraient plus nécessaires; le Secrétaire général propose donc leur suppression (on trouvera au paragraphe 28 ci-dessous la recommandation du Comité concernant cette proposition). Un certain nombre d'initiatives propres à améliorer l'efficacité des opérations de la composante appui sont présentées aux paragraphes 9 et 10 du rapport de présentation du budget (voir également le paragraphe 43 ci-dessous), tandis que les mesures prévues pour donner suite aux observations et recommandations des organes délibérants, ainsi qu'aux décisions de politique générale prises sur le plan interne, sont exposées au paragraphe 11.

## B. Ressources nécessaires

18. Le budget de l'UNFICYP proposé pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, qui prévoit le déploiement de 860 militaires des contingents, 69 membres de la Police des Nations Unies, 38 fonctionnaires recrutés sur le plan international et 112 fonctionnaires recrutés sur le plan national, s'élève à 54 706 500 dollars en chiffres bruts, soit une augmentation de 130 500 dollars, ou 0,2 % en valeur brute, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2012/13 (54 576 000 dollars). Le Comité consultatif note que, comparée à la projection des dépenses pour 2012/13, d'un montant de 54 455 600 dollars (voir par. 12 ci-dessus), l'augmentation des ressources demandée pour 2013/14 s'élève à 250 900 dollars, soit 0,5 %. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des ressources demandées au titre du personnel civil, qui est en partie compensé par une réduction des dépenses prévues au titre du personnel militaire et des dépenses opérationnelles. Des informations détaillées sur les ressources financières demandées, ainsi qu'une analyse des variations, sont présentées dans les sections II et III du rapport de présentation du budget (A/67/706).

19. Le Comité consultatif relève, à la lecture du paragraphe 23 du rapport du Secrétaire général, que le montant des contributions non budgétisées prévues dans le projet de budget de la Force pour l'exercice 2013/14 est estimé à 343 400 dollars. Comme l'indique le Secrétaire général, cette somme, qui découle de l'accord sur le statut des forces, tient compte de la valeur marchande, selon les estimations de la Force, du coût des postes d'observation des Nations Unies et des bureaux et logements mis gracieusement à la disposition des contingents et des unités de police des Nations Unies par le Gouvernement chypriote, y compris le complexe du quartier général de la Force. **Le Comité prend note avec satisfaction du maintien des contributions volontaires.**

### 1. Militaires et personnel de police

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14<sup>a</sup></i>	<i>Variation</i>
Contingents	860	860	–
Police des Nations Unies	69	69	–

<sup>a</sup> Des taux de non-déploiement de 1 % et 2 %, respectivement, ont été appliqués aux prévisions de dépenses relatives aux contingents et à la Police des Nations Unies.

20. L'enveloppe proposée dans le projet de budget au titre des contingents et du personnel de police pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 s'élève à 22 962 700 dollars, soit une diminution de 279 800 dollars, ou 1,2 %, par rapport au montant de 23 242 500 dollars alloué pour l'exercice 2012/13. Cette diminution, qui s'explique principalement par la non-reconduction d'un paiement supplémentaire aux pays fournissant des contingents, approuvé pour l'exercice 2012/13, est en partie compensée par une augmentation des dépenses au titre des rations.

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2012/13</i>	<i>Effectif proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
Personnel recruté sur le plan international	38	38	–
Personnel recruté sur le plan national	112	112	–

21. Le projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 prévoit pour le personnel civil des dépenses d'un montant total de 14 847 600 dollars, soit une augmentation de 623 200 dollars, ou 4,4 %, par rapport au crédit ouvert pour 2012/13. Les taux de vacance de postes appliqués aux prévisions de dépenses pour le personnel civil sont les suivants : 3 % pour le personnel recruté sur le plan international, 5 % pour le personnel des services généraux recruté sur le plan national et 25 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, contre des taux de 5 %, 2 % et zéro, respectivement, appliqués pour l'exercice précédent.

22. L'accroissement des dépenses au titre du personnel recruté sur le plan international (249 300 dollars, soit 3,9 %) est principalement imputable à l'application du taux de vacance de postes de 3 % susmentionné, alors qu'un taux de 5 % était appliqué dans le budget de l'exercice 2012/13. Le Secrétaire général indique au paragraphe 32 du rapport de présentation du budget que la décision d'appliquer un taux de vacance de postes plus faible se fonde sur les taux d'occupation récemment observés. En ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national, l'augmentation de 373 900 dollars, soit 4,9 %, est surtout imputable à la création proposée de deux postes d'administrateur recruté sur le plan national à la Section des affaires civiles; elle est compensée en partie par la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national à la Division de l'appui à la Mission (voir par. 23 à 26 et 28 ci-dessous).

### Recommandations concernant les postes

#### *Création*

23. En ce qui concerne la composante 1 (Affaires politiques et civiles), le Secrétaire général propose la création de deux postes de spécialiste des affaires civiles (administrateur recruté sur le plan national) dont les titulaires seraient chargés de faciliter le règlement de questions administratives et de questions d'urbanisme qui se posent à l'échelle des secteurs et de collaborer avec les agents internationaux de la Force basés dans les secteurs en vue de promouvoir la réconciliation entre les communautés vivant dans la zone tampon et dans d'autres parties de l'île (A/67/706, par. 17). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les titulaires des deux postes de spécialiste des affaires civiles proposés exerceraient leurs compétences d'administrateurs civils au niveau des secteurs pour renforcer le dialogue de la Force avec les administrations publiques locales et les dirigeants des communautés; faciliteraient la continuité des liaisons à long terme, ce qui atténuerait les conséquences du renouvellement fréquent des membres de la Police des Nations Unies, qui apportent un appui spécifique à la section des affaires civiles au niveau des secteurs; conserveraient des dossiers et constitueraient une mémoire institutionnelle en ce qui concerne les problèmes complexes et persistants qui se posent au niveau des secteurs; et conseilleraient le personnel militaire et de police des Nations Unies, présent sur l'île

pour de courtes périodes, à propos de la culture et des procédures de gouvernance locale et les avertiraient des conséquences politiques des interventions envisagées.

24. Le Comité consultatif a également été informé que les titulaires des deux postes proposés seraient basés à Pyla, seul village bicommunautaire dans la zone tampon, où la Force faisait face à un certain nombre de difficultés liées à des activités civiles non autorisées, notamment la construction d'une université. Les titulaires des deux postes (un Chypriote grec et un Chypriote turc) renforceraient les relations avec les autorités municipales en vue de former des partenariats d'administration locale et de faire rapidement face aux activités non autorisées. À terme, ils seraient aussi en mesure de faciliter les activités bicommunautaires et de dialoguer naturellement avec les communautés locales.

25. Le Comité consultatif a en outre été informé que les deux postes proposés combleraient de façon décisive le vide qui existe entre les rôles administratifs des actuels huit fonctionnaires des services généraux recrutés sur le plan national et les rôles organiques des trois fonctionnaires recrutés sur le plan international à la Section des affaires civiles. À l'heure actuelle, la Section ne dispose pas de capacités inutilisées qui lui permettraient de combler ce vide ou d'apporter les compétences nécessaires, notamment dans le domaine de la médiation, pour parvenir à l'amélioration souhaitée de l'interaction avec les institutions liées à la gouvernance, faciliter des contacts plus étroits entre les deux communautés dans des endroits sensibles comme Pyla ou contribuer de façon impartiale à la résolution de problèmes communautaires complexes. Le Comité a été informé que la création proposée des postes de spécialiste des affaires civiles recrutés sur le plan national représentait une nette rupture par rapport à la pratique du passé, selon laquelle la résolution quotidienne des problèmes dans les secteurs était la responsabilité exclusive des fonctionnaires recrutés sur le plan international. Le recrutement de ces administrateurs sur le plan national serait le signe que la Force souhaite renforcer les capacités nationales et intensifier la participation des Chypriotes grecs et turcs au processus de normalisation en faisant passer l'idée selon laquelle les opérations quotidiennes, sur le terrain, doivent être prises en main au niveau local. Grâce à cette solution, la Force serait par ailleurs mieux à même d'exécuter un plan de règlement lorsque celui-ci sera arrêté et de dialoguer efficacement avec les autorités lorsque le temps sera venu de transférer les responsabilités afférentes à la zone tampon.

**26. Pour les raisons exposées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que soit approuvée la création, à la Section des affaires civiles, de deux postes d'administrateur, recruté sur le plan national, exerçant les fonctions de spécialiste des affaires civiles.**

#### *Transferts*

27. En ce qui concerne la composante 4 (Appui), le Secrétaire général propose de transférer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, à savoir un assistant principal au budget et un assistant financier, du Bureau du Chef de l'appui à la Mission à la nouvelle Section des services financiers et budgétaires, afin de regrouper toutes les fonctions financières et budgétaires au sein d'un seul et même service. Comme indiqué au paragraphe 22 du rapport de présentation du budget, le regroupement de ces fonctions vise à améliorer l'aptitude de la Force à fournir des services de gestion et des services consultatifs connexes par suite de la mise en application des normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS) et

du progiciel de gestion intégré Umoja; il vise aussi à permettre une meilleure adéquation entre l'élaboration du budget et son exécution. **Le Comité consultatif ne voit pas d'objection aux transferts proposés par le Secrétaire général.** Le Comité se propose de faire des observations plus détaillées, dans son rapport à paraître sur les questions transversales (A/67/780), sur le regroupement des sections financière et budgétaire dans les missions de maintien de la paix.

#### *Suppressions*

28. Le Secrétaire général propose également, en ce qui concerne la composante 4, de supprimer deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national – un poste d'assistant administratif au Bureau du Chef des services d'appui intégré et un poste d'assistant à la gestion des installations à la Section du génie. Au paragraphe 21 du rapport de présentation du budget, le Secrétaire général indique que par suite d'un examen de la composition des effectifs de la Force, il a été établi que des fonctions exercées par les titulaires de ces postes pouvaient être redistribuées parmi les effectifs en place. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'assistant à la gestion des installations exerçait des fonctions de tapissier, ce dont la Force n'avait plus besoin. **Le Comité ne voit pas d'objection à la suppression proposée de deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national. Le Comité recommande qu'à l'avenir, dans un souci de clarté et afin que des décisions informées puissent être prises sur les propositions en matière d'effectifs, les attributions précises des titulaires de postes dont l'intitulé est générique, comme c'est le cas du poste d'assistant à la gestion des installations, soient précisées dans le rapport de présentation du budget.**

### 3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

<i>Montant alloué pour 2012/13</i>	<i>Montant proposé pour 2013/14</i>	<i>Variation</i>
17 109 100	16 896 200	(212 900)

29. Les dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 sont estimées à 16 896 200 dollars, soit une diminution de 212 900 dollars, ou 1,2 %, par rapport au montant alloué pour l'exercice 2012/2013.

#### *Transports terrestres*

30. Les dépenses prévues au titre des transports terrestres pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 2 766 400 dollars, soit une diminution de 598 900 dollars (17,8 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2012/13. Cette diminution est principalement imputable à une réduction du nombre de véhicules loués, qui est passé de 184 en 2012/13 à 103 en 2013/14, en partie compensée par une augmentation des dépenses au titre des réparations, de l'entretien et des pièces détachées.

31. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la Force utilise actuellement 317 véhicules, dont 184 sont loués, 94 appartiennent à l'Organisation et 39 appartiennent aux contingents. Neuf de ces véhicules étaient réservés pour 23 membres d'unités d'infanterie en uniforme qui, en l'absence d'une unité de police constituée, exerçaient les fonctions de police militaire dans la Force.

Par mesure d'économie, il a été proposé de ramener en 2013/14 le parc total à 303 véhicules, dont 103 seraient loués, 161 appartiendraient à l'Organisation et 39 appartiendraient aux contingents. Le Comité note que, d'après le rapport de présentation du budget, la réduction de 184 à 103 du nombre de véhicules loués serait pour l'essentiel compensée par le transfert de 67 véhicules appartenant à l'Organisation de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (A/67/706, par. 37).

32. Lors de son examen des propositions du Secrétaire général, le Comité consultatif a été informé que, contrairement à nombre d'autres pays hôtes de missions de maintien de la paix, Chypre avait un marché de location de véhicules viable. De surcroît, compte tenu du bon état des routes, ainsi que des habitudes d'utilisation des véhicules, la location était une solution praticable pour la Force. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le coût de la location de 103 véhicules au cours de l'exercice 2013/14 s'élevait à 983 673 dollars, sur la base des tarifs applicables et du taux de change opérationnel de l'Organisation des Nations Unies de 0,77 euro pour 1 dollar des États-Unis en vigueur en décembre 2012. À titre de comparaison, la location de 202 véhicules au cours de l'exercice 2011/12 a coûté 2 131 593 dollars. Aux termes du contrat de location, le service inclut une couverture d'assurance au tiers, l'entretien et, si nécessaire, le remplacement du véhicule. Les frais de carburant ne sont pas inclus. Le Comité se propose de faire des observations complémentaires sur les avantages relatifs de la location et de l'achat de véhicules dans son rapport à paraître sur les questions transversales (A/67/780).

#### *Transport aérien*

33. Les dépenses prévues au titre des transports aériens pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 2 350 800 dollars, soit une augmentation de 325 800 dollars (16,1 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2012/13. D'après le Secrétaire général, cette augmentation est principalement imputable aux facteurs suivants : a) une modification des dispositions de la lettre d'attribution signée entre l'Organisation des Nations Unies et un pays fournisseur de contingent, lesquelles prévoient une augmentation du coût des heures de vol de deux hélicoptères ainsi que des frais de peinture pour ces deux appareils; et b) une hausse du coût unitaire du carburant d'aviation, qui passe de 0,897 dollar le litre en 2012/13 à 0,966 dollar le litre en 2013/14.

34. Le Comité consultatif note qu'il est prévu que la consommation de carburant augmente de 1,3 %, pour passer d'une quantité de 257 535 litres prévue au budget de 2012/13 (voir A/66/686) à 260 873 litres en 2013/14. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que le budget du carburant d'aviation était établi sur la base des niveaux de consommation présentés dans le Manuel des coûts standard, qui sont établis d'après la consommation moyenne constatée pour chaque type d'appareil depuis sept ans et demi dans diverses missions de maintien de la paix. Pour l'exercice 2012/13, le niveau de consommation préétabli pour les hélicoptères Bell-212 et Hughes 500D était de 326 litres et 96 litres par heure de vol, respectivement. Pour l'exercice 2013/14, ces niveaux sont passés à 338 et à 94 litres, respectivement. Le Comité se propose de formuler des observations complémentaires sur l'utilisation du Manuel des coûts standard dans son rapport à paraître relatif aux questions transversales (A/67/580) (voir aussi par. 41 ci-dessous).

35. En ce qui concerne les patrouilles aériennes (voir les produits au titre de la réalisation escomptée 2.1, Maintien du cessez-le-feu et de l'intégrité de la zone tampon des Nations Unies), le Comité consultatif note que leur nombre est passé de 64 par mois en 2011/12 à 70 par mois selon les prévisions pour l'exercice 2013/14. Ayant demandé des précisions sur les raisons de cette variation, le Comité a été informé que le nombre de patrouilles aériennes était établi d'après le nombre d'heures de vol prévu. Pour les deux exercices, 1 320 heures de vol avaient été prévues au budget mais, au cours de l'exercice 2011/12, le nombre effectif d'heures de vol s'est établi à 1 037, ce qui correspond à 64 patrouilles par mois en moyenne. **Le Comité doute qu'il soit pertinent de déterminer le nombre de patrouilles aériennes d'après le nombre d'heures de vol disponible. Il estime que d'une manière générale, dans toutes les missions de maintien de la paix, les activités opérationnelles devraient avant tout être déterminées sur la base des besoins réels sur le terrain.**

#### *Informatique*

36. En ce qui concerne l'informatique, les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 713 100 dollars, soit une augmentation de 141 700 dollars (24,8 %) par rapport au crédit ouvert pour 2012/13. Au paragraphe 40 du document de présentation du budget, le Secrétaire général indique que cette augmentation s'explique principalement par une intensification de la demande de services informatiques d'appui technique de niveaux 1, 2 et 3, par la mise à niveau et l'actualisation des logiciels et des applications, notamment la suite logicielle Field Support Suite (à l'appui d'Umoja), et les services d'appui centralisé assurés par le Bureau de l'informatique et des communications. Cette variation est en partie compensée par une réduction des dépenses au titre des pièces détachées et des fournitures.

37. Le Comité consultatif note que, d'après les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, l'UNFICYP prévoit pour l'exercice en cours un dépassement de crédits d'un montant de 64 000 dollars à la rubrique Informatique et a par ailleurs redéfini les priorités en ce qui concerne d'autres rubriques (Consultants, Voyages officiels, Matériel spécial et fournitures, Services et matériel divers) pour faire face aux dépenses afférentes à la mise en œuvre des normes IPSAS et du progiciel Umoja. Il est précisé dans les renseignements complémentaires qu'aucune disposition n'avait été prise dans le budget de l'exercice 2012/13 pour faire face à ces besoins.

38. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a obtenu des renseignements détaillés sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des normes IPSAS et du progiciel Umoja à l'UNFICYP. En bref, la mise en œuvre des normes IPSAS a concerné quatre principaux domaines d'activité : la préparation du cadre de réglementation, l'établissement des soldes d'ouverture, la réorganisation des processus et systèmes, et la gestion du changement. Des cours de formation obligatoires en ligne avaient été mis en place pour l'ensemble du personnel d'appui de la mission et une formation assurée par un instructeur avait été offerte à quelque 65 fonctionnaires; un plan d'exécution propre à la mission avait été mis au point; un inventaire complet des biens immobiliers dans la zone de la mission, ainsi que des biens durables et non durables, avait été effectué; une opération de « nettoyage » des données avait été engagée; et l'audit horizontal sur l'état de préparation à l'application des normes IPSAS avait été achevé et ses recommandations mises en

œuvre. Les activités de mise en œuvre faisaient l'objet d'un suivi régulier, en étroite coopération avec le Département de l'appui aux missions.

39. En ce qui concerne Umoja, une équipe de mise en œuvre sur le site avait été nommée et se réunissait chaque semaine; un plan d'exécution propre à la mission était en cours d'élaboration; des membres du personnel avaient été désignés pour les programmes de formation de formateurs; une campagne de sensibilisation à l'échelle de la mission avait été lancée; et un processus de nettoyage des données avait été engagé. Les activités de mise en œuvre faisaient l'objet d'un suivi régulier en étroite collaboration avec l'équipe de mise en œuvre du projet Umoja.

**40. Le Comité consultatif se félicite des progrès réalisés à ce jour dans la mise en œuvre des normes IPSAS et du progiciel Umoja à l'UNFICYP et compte que des efforts continueront d'être déployés pour faire en sorte que les échéances fixées pour chacun de ces projets soient respectées. Le Comité compte également que toutes dépenses additionnelles devant être engagées durant l'exercice 2013/14 dans le cadre du passage aux normes IPSAS ou du projet Umoja seront financées au moyen des crédits ouverts, au besoin par le moyen d'une redéfinition des priorités, et signalées dans le rapport sur l'exécution du budget correspondant.**

41. À la lumière des renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, le Comité consultatif note que, si le taux normal d'utilisation des ordinateurs s'établit à 2,5 utilisateurs par composante de matériel, le taux prévu par la mission, pour l'exercice budgétaire, est de 1,1 utilisateur par composante de matériel en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan national. Ayant demandé des précisions quant à la raison de cet écart par rapport au taux normal, le Comité a été informé que la majorité des fonctionnaires de l'UNFICYP recrutés sur le plan national accomplissent des tâches administratives et des travaux de secrétariat pour lesquels il faut des ordinateurs. Le Comité se propose de faire des observations plus détaillées dans son rapport à paraître sur les questions transversales (A/67/780) sur les taux normaux d'utilisation des ordinateurs et des autres composantes du matériel.

#### *Matériel spécial*

42. En ce qui concerne le matériel spécial, les dépenses estimées pour l'exercice 2013/14 s'élèvent à 25 200 dollars, soit une augmentation de 5 600 dollars (28,6 %) par rapport au crédit ouvert pour l'exercice 2012/13. Le Secrétaire général indique au paragraphe 42 du rapport de présentation du budget que l'augmentation des montants demandés s'explique par l'achat de trois paires de jumelles. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les jumelles montées sur trépied dont dispose actuellement la Force avaient été endommagées lors d'un orage et que, ayant plus de 10 ans d'âge, leur réparation n'était pas envisageable faute de pièces détachées. Le Comité a également obtenu des renseignements détaillés sur les spécifications techniques des jumelles de remplacement demandées et a été informé que des demandes de devis avaient été adressées à divers fournisseurs locaux. Un premier devis avait été reçu en avril 2012, indiquant un montant de 12 000 euros par paire de jumelles. Un autre devis, indiquant un prix de marché de 7 000 dollars par paire de jumelles, avait été reçu en août 2012. Les estimations établies aux fins du budget de 2013/14 avaient été calculées sur la base de ce dernier chiffre, augmenté des frais de port.

#### 4. Questions diverses

43. Dans le tableau du paragraphe 24 du rapport de présentation du budget, le Secrétaire général énumère un certain nombre de mesures d'efficacité, permettant de réaliser au total une économie de 1 875 000 dollars, qui ont été prises en compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2013/14. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que l'économie d'un montant de 891 000 dollars prévue au titre de la relève du personnel militaire et de police était surtout imputable à un recours accru aux vols commerciaux, par opposition aux vols affrétés. **Le Comité félicite l'UNFICYP des efforts qu'elle déploie pour réaliser des gains d'efficacité opérationnelle et espère trouver dans le rapport pertinent sur l'exécution du budget des renseignements concernant les gains effectivement réalisés.**

#### V. Conclusion

44. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'UNFICYP pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 sont exposées au paragraphe 30 du rapport sur l'exécution du budget (A/67/590). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 189 000 dollars, ainsi que les autres recettes et ajustements d'un montant de 132 600 dollars, soient portés au crédit des États Membres.**

45. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de l'UNFICYP pour la période allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 sont exposées au paragraphe 43 du rapport de présentation du budget (A/67/706). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 54 706 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014, dont un montant de 23 990 567 dollars financé au moyen des contributions volontaires versées par les Gouvernements chypriote (17 490 567 dollars) et grec (6,5 millions de dollars), et mette en recouvrement un montant de 4 558 874 dollars, au même titre, pour la période allant du 1<sup>er</sup> au 31 juillet 2013. Au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Force au-delà du 31 juillet 2013, le Comité recommande que l'Assemblée mette en recouvrement un montant de 50 147 626 dollars pour la période allant du 1<sup>er</sup> août 2013 au 30 juin 2014.**

##### *Documentation*

- Exécution du budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2011 au 30 juin 2012 (A/67/590)
- Budget de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014 (A/67/706)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice financier clos le 30 juin 2011 (A/67/5 (Vol. II), chap. II)

- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre : exécution du budget de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2011 et projet de budget pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 30 juin 2013 (A/66/718/Add.9)
- Résolutions 65/295 et 66/268 de l'Assemblée générale sur le financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre
- Résolution 2089 (2013) du Conseil de sécurité